



2012-2017

LE BILAN OCCULTÉ

DU QUINQUENNAT HOLLANDE

36 MESURES ANTI-SOCIÉTALES

**« Je suis dans un travail
de démolition que je mène
depuis cinq ans avec obstination...
Laissez-moi faire ! ».**

François Hollande,

le 11 mars 2017 à la basilique Saint-Denis,
alors qu'il gravait ses initiales sur une pierre,
dans le cadre d'une cérémonie de lancement
de travaux de reconstruction.

BIOPOLITIQUE

Nom féminin, utilisé aussi comme adjectif

Néologisme* désignant le traitement politique des questions touchant à la vie humaine. Ces questions traitent des sujets bioéthiques au sens large : politiques d'accueil de la vie, d'accompagnement de la maternité, de protection de l'enfance, de la famille, de la sexualité et des modes de procréation ; politiques du « grand âge », du handicap et de la dépendance, de l'accompagnement de la fin de vie et du développement des soins palliatifs ; politiques protectrices de l'humanité en matière de recherche biomédicale, de dons d'organes, etc.

* C'est Michel Foucault qui a utilisé ce néologisme le premier pour décrire un exercice du pouvoir politique portant sur la vie des personnes et des populations. Alliance VITA lui donne une acception plus large rendue nécessaire par l'évolution des biotechnologies qui sont désormais déterminantes pour l'avenir et la gouvernance de l'humanité.

Quel bilan « occulté » ?

Derrière les hésitations économiques et sociales du quinquennat qui s'achève se cache une logique implacable, celle d'une véritable « casse **sociétale** ».

Pourquoi cette réalité a-t-elle largement été occultée pendant les cinq années de législature ?

A partir de la première réforme très médiatisée que fut la loi Taubira, une « réforme de civilisation » selon les mots mêmes de sa promotrice, le gouvernement a renoncé à agir de nouveau frontalement. Il est cependant toujours passé en force, préférant soit contourner les mots qui fâchent (par exemple celui d'euthanasie), pour éviter un nouveau mouvement social, soit avancer pas à pas, avec notamment la douzaine de réformes de la loi de 1975 sur l'IVG, dite loi Veil.

UNE LOGIQUE CONSTRUCTIVISTE

Au total, nous avons comptabilisé **en 5 ans plus de 30 mesures touchant les questions liées à la biopolitique au sens large du terme**. Toutes ces mesures ont fragilisé les repères structurant la société : famille, filiation, conception de la vie, de son commencement à sa fin.

Multiplier les réformes de société ne répondait pas aux at-

tentes prioritaires des Français. « L'état de grâce » du président en a été raccourci et sa popularité n'est jamais vraiment remontée. Alors, pourquoi pareil acharnement gouvernemental ? Nous devons constater que **le pouvoir**, confronté à ses doutes et ses échecs sur les politiques économiques, **a choisi la fuite en avant sociétale**, pour contenter un microcosme, tout en masquant son impuissance à réformer. Le gouvernement s'est ainsi autorisé à saupoudrer tout le quinquennat d'initiatives sociétales considérées, à tort ou à raison, comme autant de « marqueurs de gauche ».

Ce train de réformes obéit à une logique systématique : il a été dicté par **les préceptes du constructivisme**. Selon ce courant de pensée contemporain de mai 1968, tout est relatif parce que tout est « construit » ; tout ce qui se prétend structurant est suspecté d'aliéner l'humanité ; tout est donc progressivement à « déconstruire » : famille durable, altérité sexuelle, enracinement dans une filiation, etc.

AGGRAVER, AVALISER OU RÉPARER ?

Alors que certains candidats promettent de nouvelles dérives, la véritable alternance doit commencer par la réparation de la casse sociétale. **L'URGENCE EST À UNE POLITIQUE FONDÉE SUR LA PROTECTION DE TOUTE PERSONNE HUMAINE**, considérée comme enracinée, reliée, respectée dans son identité, sa dignité et sa fragilité.

Cette conception de l'homme est aujourd'hui doublement menacée.

- **Le danger de surenchère** est évident : certains candidats ne se contentent pas d'avaliser les mesures dont nous dénonçons la logique ; ils proposent de les aggraver (GPA, PMA pour les femmes, euthanasie...).

Le 27 février 2017, pour la première fois dans l'histoire de la République, le président en exercice s'est d'ailleurs exprimé publiquement dans les locaux d'une loge maçonnique, celle du Grand Orient de France, se permettant d'inciter ses membres à faire encore évoluer la loi sur la fin de vie et à travailler sur le transhumanisme ou l'homme augmenté.

- **Le danger de passivité** est également criant : d'autres candidats tentent soigneusement d'éviter ces sujets, mus par un complexe déjà observé dans le passé. Ils renoncent à revenir sur les lois votées, même sur celles qu'ils ont combattues, en prétextant ne pas vouloir rallumer de conflits sociaux. Mais alors, à quoi sert de promouvoir l'alternance ? Au nom de quel principe républicain faudrait-il cautionner systématiquement toute dérive libertaire, toute destruction des repères sociétaux, comme si un « effet cliquet » interdisait au législateur de remonter la pente ?

UNE QUESTION S'IMPOSE DONC AU CŒUR DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE : QUEL CANDIDAT OSERA RÉPARER LA CASSE SOCIÉTALE ? Autrement dit, qui aura le courage de restaurer ce qui a été fragilisé, cassé, détruit ? C'est la question posée par Alliance VITA au travers de la diffusion d'un million de tracts dans toute la France.

METTRE AU PROGRAMME DES REPÈRES STRUCTURANTS

En période d'incertitude et de doute sur son identité, **notre société a besoin de fondations stables et solides, d'une anthropologie respectant l'être humain à tous ses stades, en particulier quand il est le plus fragile.**

Alliance VITA fait de la réparation de la casse sociétale le point de départ d'un indispensable programme de soutien à la vie et à la famille, sans lequel les concepts de justice et de paix sociale seraient factices.

Ce programme est inspiré de son expérience de terrain de soutien aux personnes confrontées aux épreuves de la vie (à travers ses services d'aide SOS Bébé et SOS Fin de vie). Quel que soit le résultat de l'élection présidentielle, c'est ce programme qu'Alliance VITA porte et portera, au travers de ses prises de parole mais aussi de son action humanitaire et sociale.

Ce programme a 4 objectifs :

PROTÉGER L'ÊTRE HUMAIN

surtout quand il est en situation de fragilité : gestation, maladie, handicap, dépendance, vieillesse.

SOUTENIR LES FAMILLES

en valorisant la parité père-mère, en aidant les femmes enceintes et en donnant priorité à l'intérêt de l'enfant.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DÉMUNIES,

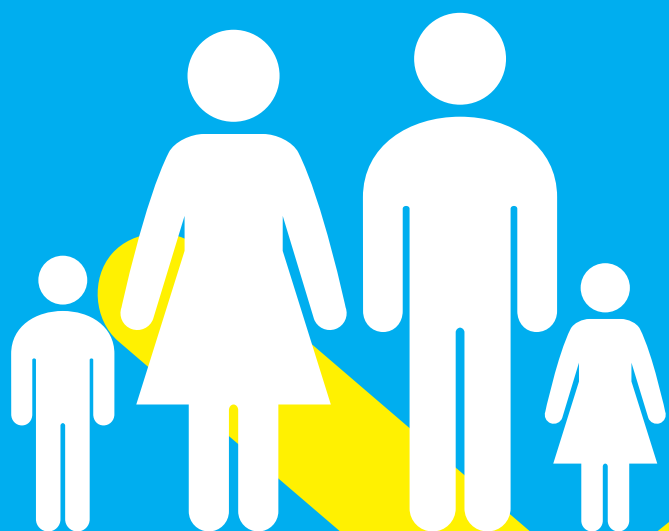
isolées, âgées, sans domicile, en témoignant qu'elles sont toujours dignes de prendre place dans la société.

RELEVER LE DÉFI TECHNOLOGIQUE

en mettant le progrès scientifique au service de la personne humaine.

Tugdual Derville

Délégué général d'Alliance VITA



LA FAMILLE FRAGILISÉE

13 MESURES

BOULEVERSEMENT DU MARIAGE ET DE LA FILIATION

1 LÉGALISATION DU MARIAGE ET DE L'ADOPTION POUR DEUX PERSONNES DE MÊME SEXE

Loi du 17 mai 2013 dite Loi Taubira ou « Mariage pour tous »

2 ABANDON DE LA CLAUSE DE CONSCIENCE PROMISE AUX MAIRES OPPOSÉS AU MARIAGE HOMOSEXUEL

Circulaire Valls du 13 juin 2013

3 REJET, À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT, D'UNE PÉTITION MASSIVE AU CESE¹

Décision du Bureau du CESE février 2013



4

CONTOURNEMENT DE L'INTERDICTION DE LA GPA, PAR LA DÉLIVRANCE FACILITÉE DES CERTIFICATS DE NATIONALITÉ

Circulaire Taubira du 25 janvier 2013



5

CONTOURNEMENT DE L'INTERDICTION DE LA « PMA SANS PÈRE » AVEC L'ADOPTION PAR LA « CONJOINTE » DE LA MÈRE

Avis de la Cour de Cassation, le 22 septembre 2014

6

ABROGATION DE LA CIRCULAIRE RAPPELANT AUX GYNÉCOLOGUES LES SANCTIONS POUR INCITATION À LA PMA À L'ÉTRANGER

Lettre à l'Ordre national des médecins en juillet 2016,
abrogeant la circulaire du 12 décembre 2012

7

BANALISATION ACCRUE DU DIVORCE PAR SIMPLE CONSENTEMENT MUTUEL DEVANT UN NOTAIRE

Loi Justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016

Le changement de la définition du mariage et l'introduction d'une possibilité de filiation coupée de la parité père/mère ont été suivis par une série de mesures laissant planer le doute sur l'intention du gouvernement vis-à-vis de la PMA² homosexuelle. Contrairement à la promesse de Manuel Valls fin 2014, il ne s'est pas réellement opposé au tourisme procréatif. Quant à la GPA³, son refus de faire appel d'une décision de la CEDH⁴ en 2014 a poussé les tribunaux à transcrire sur les registres français des états-civils établis à l'étranger, malgré la fraude à la loi manifeste.

700 000

C'EST LE NOMBRE DE SIGNATURES MANUSCRITES RECUEILLIES ET VALIDÉES PAR HUISSIER EN QUELQUES SEMAINES. CETTE PÉTITION, ADRESSÉE AU CESE, EST LA PLUS SIGNÉE DANS L'HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE.

39%

C'EST LE FAIBLE POURCENTAGE DE FRANÇAIS QUI ÉTAIENT RÉELLEMENT FAVORABLES AU PROJET DE LOI TAUBIRA AU MOMENT DU DÉBAT PARLEMENTAIRE, QUAND ON EXPLIQUAIT CLAIREMENT QUE LE MARIAGE EN FRANCE EST ASSORTI DU DROIT D'ADOPTER DES ENFANTS

Sondage IFOP - janvier 2013

La facilitation du divorce achève de fragiliser l'institution du mariage : en n'imposant plus le passage devant un juge aux affaires familiales, cette mesure ignore le rôle protecteur et indépendant du juge. A terme, c'est la protection des époux et des enfants après la séparation qui est menacée, avec un risque de surenchère des honoraires.

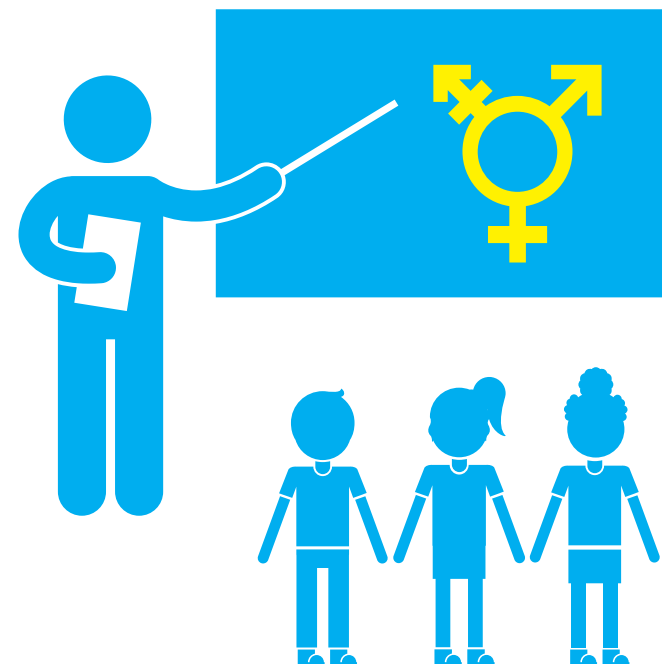
¹ CESE : Conseil Economique, Social et Environnemental

² PMA : Procréation Médicalement Assistée

³ GPA : Gestation Pour Autrui

⁴ CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme

OFFENSIVES DE LA THÉORIE DU GENRE



8

PROMOTION DE L'IDÉOLOGIE DU GENRE À L'ÉCOLE

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013

9

BANALISATION DU CHANGEMENT DE L'IDENTITÉ SEXUELLE À L'ÉTAT CIVIL

Loi Justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016

57%

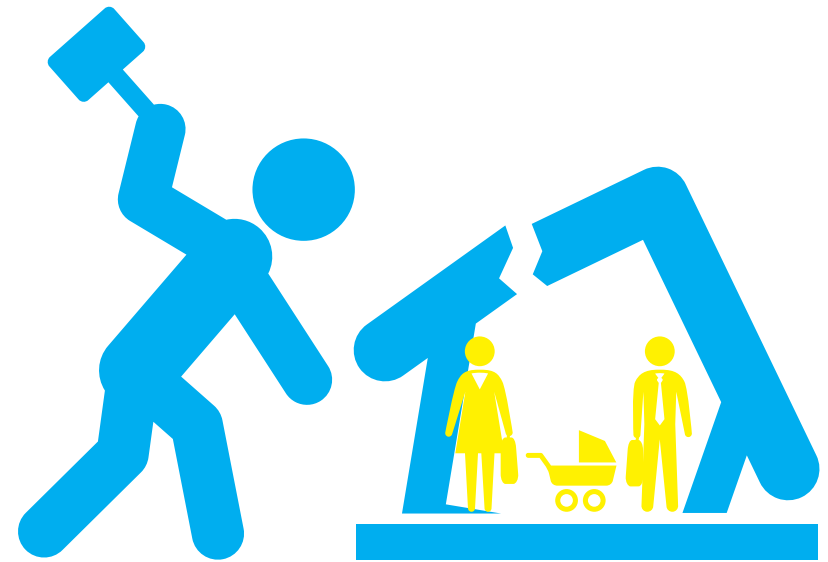
**C'EST LE POURCENTAGE DES FRANÇAIS
QUI SE DÉCLARENT DÉFAVORABLES
À CE QUE LA THÉORIE DU GENRE SOIT ENSEIGNÉE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.**

Sondage IFOP juin 2013

Tout en niant l'existence d'une théorie du genre, le gouvernement a tenté de l'imposer à l'école. Dans une logique similaire aux « ABCD de l'égalité », un amendement a tenté d'introduire explicitement « l'éducation à l'égalité de genre » dès le primaire, par la « déconstruction des stéréotypes sexués ». Le texte final ne retiendra que l'expression plus consensuelle de « l'égalité entre les femmes et les hommes », sans mention de la théorie du genre.

Par ailleurs, la « confusion des genres » a été facilitée : par simple attestation validée par le Tribunal de grande instance et sans obligation d'opération chirurgicale, chaque citoyen majeur peut faire inscrire un sexe différent de celui mentionné sur l'acte de naissance.

ÉROSION DE LA POLITIQUE FAMILIALE



10

LIMITATION DU CONGÉ PARENTAL

Loi de financement de la Sécurité sociale 2015

11

DIMINUTION DES AIDES ET PRESTATIONS AUX FAMILLES

Loi de financement de la sécurité sociale 2015

La limitation du congé parental à 24 mois par parent au lieu de 36, pour les familles de 2 enfants et plus, conduit à diminuer de 12 mois, par la contrainte financière, un congé parental souvent choisi par les mères.

Plusieurs autres mesures sont venues pénaliser les familles, d'abord avec l'instauration du plafonnement des allocations familiales, la double baisse du quotient familial, puis avec d'autres textes entraînant notamment la hausse des tarifs de cantine pour les familles nombreuses et la baisse des allocations logement.

55%

C'EST LE NOMBRE DE FRANÇAIS ESTIMANT QUE
LA POLITIQUE FAMILIALE DE FRANÇOIS HOLLANDE
NUIT AUX PROJETS D'ENFANT.

IFOP 2017

4%

C'EST LE NOMBRE DE CONGÉS PARENTAUX PRIS PAR LES
PÈRES DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE NOUVELLE
LOI. DE TRÈS NOMBREUSES FAMILLES ONT DÛ SOLLICITER
UNE STRUCTURE D'ACCUEIL OU UNE NOURRICE POUR
PALLIER CETTE **LIMITATION DU CONGÉ PARENTAL.**

CAF 2015

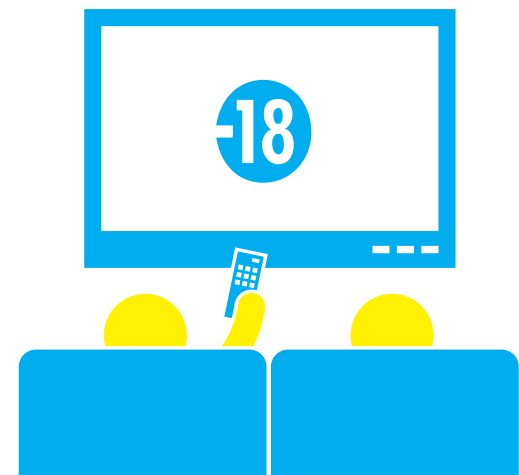
DÉFAUT DE PROTECTION DES MINEURS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ

12 CONTRACEPTION DES MINEURES PRISE EN CHARGE À 100%

Loi du 17 décembre 2012 et décret du 29 juin 2016

13 LEVÉE DE L'INTERDICTION AUX - DE 18 ANS DES FILMS AVEC DES « SCÈNES DE SEXE NON SIMULÉES »

Décret du 9 février 2017



Ces mesures fragilisent et déresponsabilisent les jeunes générations sur un sujet majeur pour leur construction personnelle.

L'option de prévenir des grossesses précoces par une focalisation exclusive sur la contraception généralisée entraîne un abandon des mineurs à eux-mêmes dans le domaine sensible de la sexualité. Un risque : générer du harcèlement sexuel et des violences faites aux femmes, sans pour autant faire baisser le nombre d'IVG.

42%

C'EST LE POURCENTAGE DE MINEURS ÂGÉS DE 15 À 18 ANS QUI FRÉQUENTENT DES SITES PORNOGRAPHIQUES.

36% DES 10-14 ANS ET 22% DES MOINS DE 10 ANS.

Étude de Bitdefender, septembre 2016

72%

C'EST LE POURCENTAGE DES FEMMES QUI AVORTENT ALORS QU'ELLES UTILISAIENT UNE MÉTHODE DE CONTRACEPTION RÉPUTÉE FIABLE QUAND ELLES SE SONT RETROUVÉES ENCEINTES.

Source IGAS 2010

La levée de l'interdiction aux mineurs des films contenant des scènes de « sexe non simulé », au nom d'un « parti pris esthétique ou procédé narratif », expose un public vulnérable à la pornographie.



**L'EMBRYON
HUMAIN
FRAGILISÉ**

5 MESURES

14

**SUPPRESSION DU PRINCIPE D'INTERDICTION
DE LA RECHERCHE SUR L'EMBRYON HUMAIN**

Loi du 6 août 2013

15

**INSTAURATION D'UN RÉGIME PERMISSIF
DE RECHERCHE SUR L'EMBRYON VIA LA PMA**

Amendement dans la loi Santé du 26 janvier 2016



16

**INTENSIFICATION DU DÉPISTAGE PRÉNATAL
DE LA TRISOMIE 21**

Décret du 3 mai 2016

17

**BANALISATION DU DON DE GAMÈTES,
OUVERT AUX PERSONNES SANS ENFANT**

Décret du 13 octobre 2015 et arrêté du 24 décembre 2015

18

**BOULEVERSEMENT DE LA COMPOSITION DU COMITÉ
CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE (CCNE)**

Arrêté du 11 septembre 2013

Le gouvernement s'est passé de la procédure de consultation prévue dans le cadre des lois de bioéthique. La suppression du principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon inverse un principe validé en 2011. La France passe d'un régime d'interdiction (sauf dérogation) à un dispositif d'autorisation (sous conditions). Peu après, un autre texte a créé un nouveau régime de recherches biomédicales sur les gamètes et embryons humains dans le cadre de l'Assistance médicale à la procréation (AMP). Il s'agit d'une mesure aux contours flous, qui tend à considérer l'embryon humain conçu en vue d'une procréation comme un cobaye au service de la science.

96%

C'EST LE POURCENTAGE D'ENFANTS TRISOMIQUES
ÉLIMINÉS AVANT LA NAISSANCE,
SOIT 29 ENFANTS DÉTECTÉS SUR 30.

208 829

C'EST LE NOMBRE D'EMBRYONS CONSERVÉS
ET CONGELÉS VIVANTS AU 31 DÉCEMBRE 2014,
DONT 31% SANS PROJET PARENTAL.

2 917

C'EST LE NOMBRE D'EMBRYONS QUI ONT ÉTÉ LIVRÉS
AUX LABORATOIRES CETTE MÊME ANNÉE.

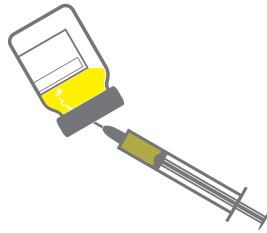
Agence de la biomédecine

En 2013, alors que seulement 7 membres devaient nécessairement être remplacés, le gouvernement a nommé au CCNE 23 membres (sur 40), la plupart connus pour leurs positions libérales sur la PMA, la GPA, l'euthanasie et la recherche sur l'embryon. La crédibilité de ce « Conseil de Sages » en sort entamée.



**LES
PERSONNES
EN FIN DE VIE
FRAGILISÉES**

4 MESURES



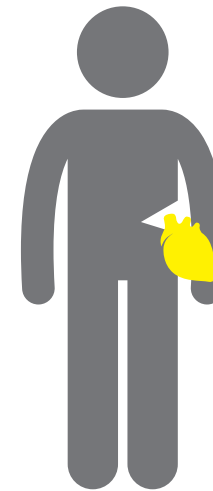
19 **INSTAURATION D'UN « DROIT À LA SÉDATION PROFONDE ET CONTINUE JUSQU'AU DÉCÈS », AMBIGU ET DANGEREUX**
Loi du 2 février 2016

20 **RETARD ET INSUFFISANCES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS 2015-2018**
Annonce ministérielle du 3 décembre 2015

21 **NOMINATION D'UNE PERSONNALITÉ PRÉCONISANT « L'EUTHANASIE PALLIATIVE » AU CNSPFV***
Arrêté du ministère de la Santé daté du 7 avril 2016 et publié au Journal officiel du 15 avril

* CNSPFV : Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie

22 **OFFENSIVES POUR FORCER LE DON D'ORGANES**
Loi Santé du 26 janvier 2016



Pour tenir une promesse ambiguë, après avoir tergiversé pendant 4 ans, le président François Hollande a imposé une loi floue, source de dérives : d'une part, elle introduit une confusion entre euthanasie et soins palliatifs par l'instauration d'un droit à la « sédation profonde et continue jusqu'au décès », en refusant de préciser si l'intention de cette sédation est de provoquer ou non la mort ; d'autre part, les directives anticipées devenues contraignantes risquent de conduire à des actes contraires à la déontologie médicale et à l'intérêt des patients.

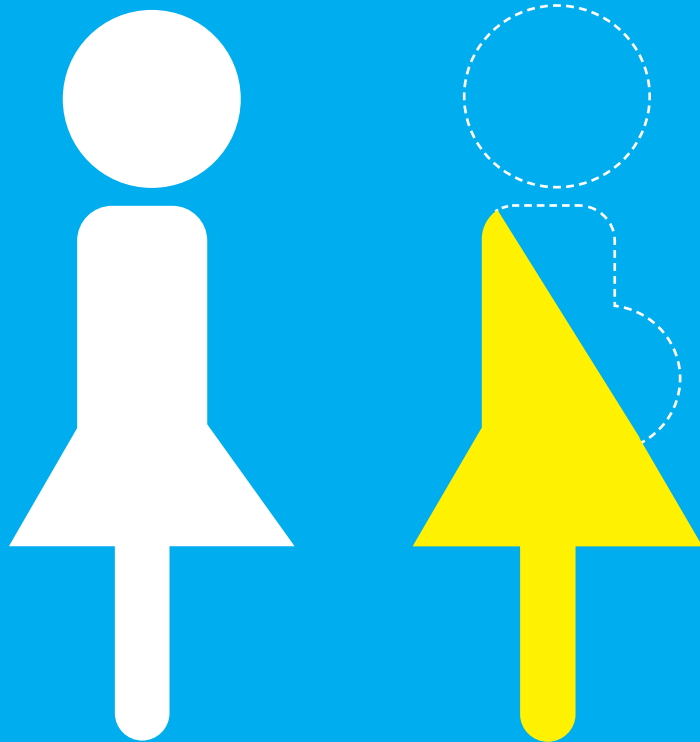
En mettant à la tête du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie le Dr. Véronique Fournier, connue pour ses positions en faveur de l'euthanasie comme « le soin palliatif ultime », le gouvernement laisse entendre qu'il cautionne une interprétation euthanasique de la nouvelle loi fin de vie. Cela menace l'essence même des soins palliatifs.

Après plus de 3 ans d'attente, un plan de développement des soins palliatifs, doté de 190 millions d'euros, a enfin été lancé par le ministère de la santé. Un financement largement insuffisant par rapport aux besoins.

20%

C'EST LE **NOMBRE DE FRANÇAIS**
AYANT AUJOURD'HUI ACCÈS AUX SOINS PALLIATIFS.
UN POURCENTAGE QUI TÉMOIGNE D'UN BESOIN DE
FINANCEMENT URGENT ET JUSTIFIERAIT UN PLAN DE
DÉVELOPPEMENT BEAUCOUP PLUS AMBITIEUX, ÉVALUÉ
PAR CERTAINS À 500 MILLIONS D'EUROS.

Rapport de synthèse du CCNE - octobre 2014



LA
MATERNITÉ
FRAGILISÉE

14 MESURES

BANALISATION DE L'IVG



23

**ABANDON DU CRITÈRE DE « DÉTRESSE »
POUR RECOURIR À L'IVG**

Loi égalité entre les femmes et les hommes du 4 août 2015

24

**SUPPRESSION DU DÉLAI DE RÉFLEXION
D'UNE SEMAINE AVANT UNE IVG**

Loi Santé du 26 janvier 2016

25

**REMBOURSEMENT À 100%, PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE,
DE L'ACTE D'IVG**

Loi sur le financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2012

26

**REMBOURSEMENT À 100%, PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE,
DES ACTES MÉDICAUX AVANT ET APRÈS L'IVG**

Arrêté du 26 février 2016

27

**ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
SELON DES QUOTAS D'IVG**

Loi Santé du 26 janvier 2016

28

**HAUSSE DE 50% DU TARIF DE L'IVG
PAYÉ AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

Arrêté du 26 mars 2013

29

**AJOUT DE L'IVG MÉDICAMENTEUSE
AUX ACTIVITÉS DES SAGES-FEMMES**

Loi Santé du 26 janvier 2016

En supprimant toute référence à la détresse, l'IVG est devenue l'issue banalisée de toute grossesse inattendue ou difficile, avec l'interdiction aux femmes d'exprimer leur peine, leurs doutes et leurs regrets. Par ailleurs, pourquoi supprimer un délai de réflexion de seulement une semaine pour un geste scellant le destin d'une existence humaine, alors que la loi impose deux semaines de réflexion pour une opération de chirurgie esthétique ?

72%

**DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LA SOCIÉTÉ
DEVRAIT DAVANTAGE AIDER LES FEMMES
À ÉVITER LE RECOURS À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE.**

Sondage IFOP 2016 : Les Français et l'IVG

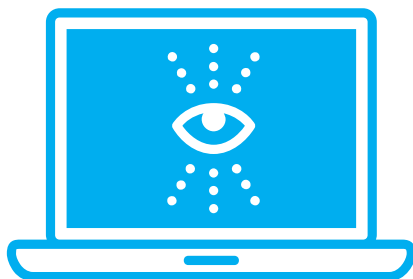
70%

**LE COEFFICIENT DE PRISE EN CHARGE
PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE
DES 2 PREMIÈRES ÉCHOGRAPHIES AVANT LE 5^e MOIS
POUR LES FEMMES QUI POURSUIVENT LEUR GROSSESSE.**

Enfin, l'obligation faite aux Agences régionales de santé (ARS) d'établir des plans régionaux d'accès à l'IVG, avec des contrats d'objectifs par établissement de santé, fait peser sur l'hôpital une contrainte technocratique : on pousse à l'IVG, au lieu d'encourager sa prévention.

En définitive, il n'y a plus de volonté de prévenir l'IVG, mais seulement celle de la faciliter. Jusqu'à établir une discrimination entre les femmes enceintes : l'avortement est mieux remboursé par la Sécurité sociale que la poursuite de la grossesse.

PROPAGANDE POUR L'IVG



- 30** INVENTION D'UN « HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » (HCFH)
Décret du 3 janvier 2013
- 31** VOTE SYMBOLIQUE D'UN « DROIT FONDAMENTAL » À L'AVORTEMENT
Résolution de l'Assemblée nationale du 26 novembre 2014
- 32** OBLIGATION IMPOSÉE À « TOUT PROFESSIONNEL DE SANTÉ » D'INFORMER SUR LES MÉTHODES ABORTIVES
Loi Santé du 26 janvier 2016
- 33** LANCEMENT D'UN SITE GOUVERNEMENTAL « D'INFORMATION OFFICIELLE » PARTISAN
Site lancé par la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, le 27 septembre 2013
- 34** OUVERTURE D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE « OFFICIELLE » CAUTIONNANT LES FILIÈRES D'AVORTEMENT À L'ÉTRANGER
Ministère de la Santé, le 28 septembre 2015
- 35** 1^{re} EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG
Loi égalité entre les femmes et les hommes du 4 août 2014
- 36** 2^e EXTENSION DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG
Loi sur le Délit d'entrave à l'IVG du 16 février 2017 actuellement soumise au Conseil constitutionnel

C'est un organisme créé de toutes pièces dès l'élection présidentielle, le « Haut Conseil à l'Egalité femmes-hommes », qui a réclamé la plupart de ces mesures. Leur objectif prioritaire est que l'avortement devienne le plus accessible et le plus banalisé possible. Y compris jusqu'à porter atteinte à des libertés fondamentales et au droit des femmes à une information objective et complète. Le HCEfh s'est vu conférer un quasi pouvoir d'initiative parlementaire sur toutes les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs (IVG, PMA...). Ses membres, non élus, ont édicté 35 recommandations fin 2013 : plus des deux tiers ont déjà été mises en œuvre.

218 000

AVORTEMENTS EN 2015, POUR 800 000 NAISSANCES,
SOIT DEUX FOIS PLUS D'IVG QU'EN ALLEMAGNE.

Rapport de la DRESS juillet 2015

90%

DES FRANÇAISES ESTIMENT QUE L'IVG
LAISSE DES TRACES PSYCHOLOGIQUES
DIFFICILES À VIVRE POUR LES FEMMES.

Sondage IFOP 2016 : Les Français et l'IVG

Alors que le gouvernement a imposé sa propre propagande en prétendant s'opposer aux informations jugées mensongères des opposants à l'IVG, son site internet, par la voix d'un expert, nie l'existence de « séquelles à long terme psychologiques » consécutives à l'IVG, et sa ligne d'écoute téléphonique oriente à l'étranger les femmes ayant dépassé le délai légal de la loi française.

Dernière mesure sociétale du quinquennat, le second élargissement du délit d'entrave a été largement contesté par des personnalités de toute sensibilité politique, en raison de l'atteinte à liberté d'expression. Le Conseil constitutionnel a formulé deux « importantes réserves » d'interprétation.

Quel que soit l'avis de chacun sur la loi de 1975, force est de constater que le quinquennat a totalement abandonné les principes que Simone Veil avait affirmé garantir.



« AUCUNE FEMME NE RECOURT DE GAÏÉTÉ DE CŒUR À L'AVORTEMENT. IL SUFFIT D'ÉCOUTER LES FEMMES. C'EST TOUJOURS UN DRAME ET CELA RESTERA TOUJOURS UN DRAME. C'EST POURQUOI, SI LE PROJET QUI VOUS EST PRÉSENTÉ TIENT COMPTE DE LA SITUATION DE FAIT EXISTANTE, S'IL ADMET LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERRUPTION DE GROSSESSE, C'EST POUR LA CONTRÔLER ET, AUTANT QUE POSSIBLE, EN DISSUADER LA FEMME. (...) ACTUELLEMENT, CELLES QUI SE TROUVENT DANS CETTE SITUATION DE DÉTRESSE, QUI S'EN PRÉOCCUPE ? (...) JE SAIS QU'IL EN EXISTE ET JE ME GARDERAI DE GÉNÉRALISER. JE N'IGNORE PAS L'ACTION DE CEUX QUI, PROFONDÉMENT CONSCIENTS DE LEURS RESPONSABILITÉS, FONT TOUT CE QUI EST À LEUR PORTÉE POUR PERMETTRE À CES FEMMES D'ASSUMER LEUR MATERNITÉ. NOUS AIDERONS LEUR ENTREPRISE ; NOUS FERONS APPEL À EUX POUR NOUS AIDER À ASSURER LES CONSULTATIONS SOCIALES PRÉVUES PAR LA LOI. »

Extraits du discours de Simone Veil à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974

En UN seul quinquennat ont été votées et mises en œuvre plus de 30 mesures qui fragilisent notre société en s'attaquant à la famille et à la vie humaine à tous ses stades.

**L'URGENCE EST À UNE POLITIQUE FONDÉE
SUR LE RESPECT DE TOUTE PERSONNE HUMAINE.**

Retrouvez les décryptages VITA
des enjeux bioéthiques sur :

www.alliancevita.org



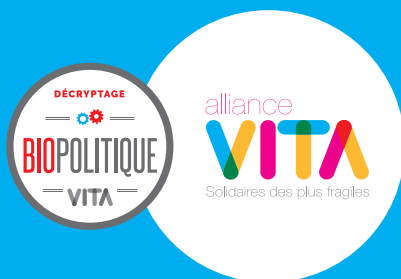
2012-2017

Qui se souvient de toutes les lois et décisions prises dans les domaines bioéthiques par le président de la République et ses gouvernements successifs ?

Le bilan biopolitique présenté dans ce document a été établi pour y voir clair.

Ces questions ne sont pas à prendre en compte seules pour évaluer le bilan d'un président. Mais considérées dans leur ensemble, elles révèlent « une certaine conception de l'homme ». Et cette conception sous-tend toutes les autres politiques économiques, sociales, culturelles... mises en œuvre ces dernières années.

L'urgence est à une politique fondée sur le respect de toute personne humaine.



www.alliancevita.org